

## LE BILAN DE L'AIDE 2008

*Le Bilan de l'aide 2008 révèle que l'aide n'arrive toujours pas à promouvoir un développement humain en vue d'une élimination de la pauvreté d'après les valeurs fondamentales que sont les droits de la personne, la démocratie, l'égalité des sexes et la durabilité de l'environnement. Cela, malgré des progrès apparents sous forme d'annulations de dettes très médiatisées, de nouvelles promesses d'aide et de la signature de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.*

### INTRODUCTION

Le réseau The Reality of Aid est un réseau international d'OSC dirigé par le Sud, qui représente des centaines d'OSC à la fois dans les pays en développement et les pays donateurs. Le Bilan de l'aide 2008 présente des données et des opinions sur le bilan actuel des politiques de l'aide et leurs répercussions, qui proviennent d'organisations intervenant aux premières lignes des stratégies de développement partout au monde. Par des demandes claires, les auteurs pressent instamment de prendre les mesures nécessaires pour que l'aide contribue réellement et concrètement à la promotion d'un développement humain dans les pays les plus pauvres du monde.

Les organisations de la société civile (OSC) au sein du réseau mondial Reality of Aid insistent pour que l'aide publique au développement (APD) soit traitée comme une ressource que les donateurs et les gouvernements bénéficiaires détiennent en fiducie afin d'améliorer la vie des personnes qui vivent dans la pauvreté. **L'aide est un bien public mondial**, qui traduit l'obligation morale des pays riches à l'égard des populations des pays en développement; c'est un catalyseur qui devrait servir à compléter et à appuyer les efforts déployés par les pays en développement et les populations elles-mêmes en faveur d'un développement collectif et de l'exercice progressif des droits de la personne des groupes pauvres et marginalisés.

Malheureusement, les OSC ont depuis longtemps des raisons de critiquer le bilan des politiques et des pratiques d'aide. Elles soulèvent des questions quant aux répercussions des **motifs politiques et économiques des donateurs** sur l'utilisation effective de l'aide et soulignent l'inaptitude manifeste de l'aide à assurer le progrès en matière de développement durable, de réduction de la pauvreté et de respect des droits des femmes.

Les puissants pays donateurs ont depuis longtemps compris les avantages politiques et économiques à tirer de l'aide pour promouvoir leurs intérêts en renforçant les systèmes de marché dans d'autres régions du monde; le Plan Marshall est un exemple célèbre. Plus récemment, dans la foulée du 11 septembre, l'aide a servi à promouvoir la politique étrangère et les objectifs de sécurité des grandes puissances, comme l'expliquait le Bilan de l'aide 2006.

Ces préoccupations demeurent entières. Les auteurs du Bilan de l'aide présentent des études qui montrent que les donateurs **recourent encore aux conditionnalités fondées sur les politiques**. L'aide liée, qu'elle le soit par l'entremise de contrats officiels ou de pressions moins officielles, demeure aussi un problème. Le manque d'intérêt des donateurs bilatéraux pour une assistance technique axée sur l'offre et gérée par les donateurs est la source d'un recours incessant à des conditionnalités et d'une aide essentiellement inefficace.

Pour ce qui est des **engagements portant sur l'accroissement de l'aide**, les donateurs ne sont pas près de respecter leur engagement d'atteindre la cible des Nations unies pour les dépenses d'aide, fixée à 0,7 p. 100 du Revenu national brut (RNB) des donateurs. La mesure du ratio d'ensemble du CAD (le ratio APD/RNB) a baissé, passant de 0,33 p. 100, en 2005, à 0,28 p. 100, en 2007.

De plus, **les tendances actuelles chez les donateurs montrent qu'ils se fient aux mesures d'allégement de la dette pour suppléer aux insuffisances des contributions d'APD**. Cela semble être un acte de mauvaise foi visant à détourner l'attention du fait que toute l'aide n'est pas acheminée. À l'exception de l'allégement de la dette et de l'aide aux étudiants et aux réfugiés, l'APD n'a pas changé, demeurant à 0,22 p. 100 du RNB en 2005, 2006 et 2007.

Les donateurs **ne respectent pas non plus leur engagement d'ajouter au moins 25 milliards USD à leur aide à l'Afrique subsaharienne** d'ici 2010. En réalité, seulement 28 p. 100 de l'argent neuf alloué à l'aide de 2000 à 2006 était destiné à honorer les promesses des donateurs d'accroître les dépenses d'aide au titre de la réduction de la pauvreté et des OMD. Un pourcentage plus élevé est allé à des intérêts de politique étrangère, dominés par l'aide à l'Iraq et à Afghanistan.

Le rapport constate aussi l'utilisation croissante de « **l'aide pour le commerce** », destinée à aider les pays en développement à bénéficier des accords de l'OMC, mais dont les modalités, soutiennent les OSC, sont fortement faussées au détriment des intérêts des pays les plus pauvres. La signature de la **Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en 2005**, a été généralement bien accueillie; ce geste semblait signaler que les donateurs étaient prêts à reconnaître les insuffisances de longue date des politiques d'aide et à chercher à les corriger. Les auteurs du Bilan de l'aide soutiennent toutefois que les engagements pris ne vont vraiment pas assez loin et que, malgré les beaux discours, les relations d'aide n'ont pas réellement changé au cours des dernières années. En **négligeant de placer les droits de la personne au cœur des politiques de développement**, la *Déclaration* ne s'attaque pas aux obstacles profondément enracinés qui ont fait de l'aide une ressource peu efficace pour corriger les conditions précaires auxquelles sont confrontées les populations pauvres et marginalisées.

Il est urgent de procéder à d'autres réformes en profondeur. Il faut remettre en question le **rôle des institutions financières internationales (IFI)**, qui dénaturent les politiques d'aide et appliquent des conditionnalités politiques aux pays en développement. La manière dont elles arrivent à contrôler les cordons de la bourse des donateurs bilatéraux par l'entremise de leur rôle de gardiennes est particulièrement préoccupante.

En outre, les grands principes **de la prise en charge ou appropriation démocratique, de la transparence, de la responsabilité des donateurs et de l'efficacité du développement** doivent être respectés. Il est essentiel de renforcer la démocratie pour atteindre les buts de l'aide et de la coopération internationale : éliminer la pauvreté et réduire l'inégalité. À ce jour, les réformes n'ont pas réussi à intégrer cette leçon essentielle et à donner la priorité au renforcement de « la prise en charge démocratique et locale » dans les relations d'aide. Les données de ce rapport montrent plutôt l'érosion de la prise en charge démocratique se poursuit, et que les collectivités pauvres et victimes de discrimination sont toujours tenues à l'écart des décisions et des ressources susceptibles d'améliorer leur vie.

En cette année 2008, un débat sans précédent sur l'efficacité de l'aide a eu lieu parmi les acteurs de la société civile, les donateurs et les gouvernements, durant la période menant au **3<sup>e</sup> Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide** (FHN3), qui aura lieu à Accra en septembre 2008. Le FHN3 offre aux gouvernements une occasion stratégique non seulement d'examiner le peu de progrès accomplis en vue de respecter les engagements de la Déclaration de Paris, mais aussi d'établir un programme réellement ambitieux pour la réforme de l'aide au cours des deux prochaines années. Les résultats du Forum d'Accra constitueront un test décisif quant à la crédibilité des engagements pris par les donateurs et les gouvernements d'effectuer de véritables réformes de l'aide, qu'ils ont amorcées dans la Déclaration de Paris de 2005.

## **LES CONSTATATIONS DU BILAN DE L'AIDE 2008**

D'après les auteurs du Bilan de l'aide 2008, la seule vraie mesure de l'efficacité de l'aide, c'est son effet durable sur la réduction de la pauvreté et l'inégalité – son soutien aux progrès en matière de respect des droits de la personne et d'égalité des sexes, de consolidation de la démocratie et de promotion de la viabilité de l'environnement. En ce qui a trait à ces mesures, le rapport documente des tendances très inquiétantes ainsi que l'échec des réformes entreprises jusqu'ici.

### **1. Les relations d'aide n'ont pas changé fondamentalement.**

L'aide demeure un instrument de pouvoir, utilisé par les donateurs pour passer outre aux systèmes démocratiques nationaux – ou leur émergence – dans les pays en développement bénéficiaires. Malgré des engagements à faire le contraire, les donateurs continuent d'imposer des **conditionnalités** fondées sur les politiques par l'entremise de leur aide, que ce soit directement ou indirectement. Ces conditionnalités sont tout à fait incompatibles avec **la prise en charge démocratique et locale** et elles démasquent l'hypocrisie des donateurs lorsqu'ils prétendent respecter « la prise en charge à l'échelon local ». Leurs politiques continuent d'avoir des répercussions sur la souveraineté des gouvernements nationaux et nuisent aux institutions et aux structures démocratiques en **écartant des discussions d'ordre politique les parlements et les organisations représentatives, y compris les OSC.**

Il est courant de voir des donateurs prétendre que les conditions imposées sont élaborées à partir de processus d'examen du rendement établis localement alors qu'en fait, l'influence officielle ou officieuse qu'ils exercent sur ces processus dès les premières étapes limite gravement la capacité des pays bénéficiaires de prendre leurs propres décisions stratégiques. Par exemple, les détails de

l'aide bilatérale australienne à la Papouasie-Nouvelle-Guinée révèlent qu'ils ont remplacé le système précédent de conditionnalité officielle de l'aide par des mesures d'incitation, qui s'appuient sur des points de référence en matière de réforme stratégique pour débloquer l'octroi d'une aide additionnelle. L'énorme **influence exercée sur les stratégies nationales de développement** fait en sorte que la vraie question n'est pas tellement de savoir si les politiques de l'aide s'alignent sur ces stratégies nationales, mais plutôt comment ces plans sont élaborés au départ.

Cette situation est due au manque généralisé de **responsabilité des donateurs envers à la fois leurs citoyens et les pays bénéficiaires où ils exercent leurs activités**. Alors que les pays bénéficiaires sont tenus de rendre des comptes aux donateurs sous la menace de se voir refuser l'aide, la relation inverse est actuellement impossible. Il n'existe aucun mécanisme par lequel les pays bénéficiaires puissent obliger les donateurs à rendre des comptes. La position des OSC et des citoyens dans cette relation est encore plus faible. Tandis qu'elles luttent pour tenir leurs propres gouvernements responsables, les OSC du Sud ont peu ou pas de chances de réclamer des donateurs qu'ils rendent des comptes. Les donateurs sont à tel point éloignés qu'un grand nombre d'organisations de la base ne peuvent les joindre et, trop souvent, ils ne sollicitent pas activement ni n'écoutent les voix fortes que font entendre les populations les plus touchées par l'octroi de l'aide.

Étant donné que les pays bénéficiaires se voient nier la **prise en charge démocratique et locale** des politiques de développement, les relations d'aide restent bancales et inégales. Cela comprend l'émergence de nouvelles formes **d'aide liée**, généralement associées aux déséquilibres de pouvoir qui existent dans le système de l'aide, en particulier pour ce qui est de l'accès aux processus d'appels d'offres prétendument ouverts pour l'obtention de contrats d'aide. Les sociétés qui sont bien intégrées dans les pays en développement – souvent grâce aux avantages d'une aide liée précédente – sont en mesure de « remporter » des marchés d'approvisionnement douteux et d'inciter ensuite leur gouvernement à appuyer le projet. Il s'agit finalement d'une aide liée même si elle est obtenue par d'autres voies. À titre d'exemple, les OSC ont soulevé de profondes préoccupations au sujet de l'octroi, à des entreprises italiennes, de nouveaux marchés d'approvisionnement prêtant à controverse pour la construction de barrages en Éthiopie, qui prêtent à controverse.

D'après les auteurs du présent Bilan de l'aide, de la même façon, l'utilisation généralisée des programmes de **microcrédit** destinés à des particuliers dans les pays en développement, loin de traduire une démarche bien pensée axée sur les besoins de particuliers, s'avère une tentative des donateurs et des institutions financières de profiter des avantages économiques qui leur sont accessibles par l'entremise de ces prêts.

Ces conclusions sont corroborées par les données du chapitre sur les tendances mondiales et les rapports pays de l'OCDE. Ces documents font valoir le que :

- ❑ Les chiffres officiels de l'APD ont tendance à inclure l'allègement de la dette ainsi que le soutien aux étudiants et aux réfugiés dans les pays donateurs, surestimant ainsi la valeur réelle de l'aide déclarée.
- ❑ Si l'on exclut l'allègement de la dette et le soutien aux étudiants et aux réfugiés, le ratio de l'APD est demeuré le même, soit 0,22 p. 100 du RNB, en 2005, 2006 et 2007.

- ❑ L'aide en dollars constants (rajustés en raison de l'inflation et des fluctuations du taux de change) n'était pas plus élevée en 2007 (72,9 milliards USD) qu'en 2004 (71,9 milliards USD).
- ❑ Dans l'ensemble, les donateurs du CAD sont loin de respecter leur engagement d'affecter 0,7 p. 100 de leur RNB à l'APD – seuls cinq pays atteignant maintenant leur cible.
- ❑ L'écart entre l'aide et la richesse s'élargit – l'aide par habitant a diminué de moitié, ou presque, depuis 1995.
- ❑ Seulement 28 p. 100 des nouveaux fonds d'aide pouvaient être alloués au regard des promesses des donateurs d'accroître leurs dépenses d'aide pour la réduction de la pauvreté et les OMD.
- ❑ La dette future est encore en cause – les prêts d'APD représentaient environ 16 p. 100 de l'aide bilatérale en 2006.
- ❑ L'assistance technique, comme proportion de l'aide bilatérale des donateurs du CAD (sans compter les dons au titre de l'allègement de la dette) a été en moyenne de 38 p. 100 de 2004 à 2006 et demeure très liée aux entrepreneurs du Nord et au contrôle exercé par les donateurs.
- ❑ Les efforts sont totalement insuffisants en ce qui concerne la suppression de la conditionnalité de l'aide et de l'aide liée.
- ❑ Depuis 2003, moins du tiers de toute l'APD bilatérale peut être affecté aux programmes pour lesquels les pays en développement partenaires peuvent établir leurs propres objectifs prioritaires.
- ❑ Parmi les responsabilités des donateurs, les questions relatives à l'égalité des sexes sont passées sous silence – l'APD visant l'égalité des sexes ne fait toujours pas l'objet de rapports systématiques par les donateurs.
- ❑ De 2004 à 2006, l'aide autre que celle destinée à l'allègement de la dette de l'Afrique subsaharienne n'a augmenté que de 8,8 p. 100 en moyenne. Si les donateurs espèrent respecter leur engagement, l'aide à l'Afrique subsaharienne devra augmenter de 30 p. 100 par année de 2007 à 2010.
- ❑ Un examen des apports d'aide aux pays les plus sévèrement touchés par des conflits, sans compter les dons au titre de l'allègement de la dette, révèle que l'aide est passée de 9,3 p. 100 du total de l'APD (pour 12 pays), en 2000, à 20,4 p. 100 (pour 10 pays), en 2006.
- ❑ La répartition de l'aide entre les pays touchés par de graves conflits a aussi été très inégale en 2006 – l'Iraq et l'Afghanistan ayant reçu près des deux tiers de cette aide.

Enfin, il est signalé que le nombre croissant de sources privées d'aide et de bailleurs de fonds émergents est susceptible d'ébranler de plus en plus l'influence des donateurs du CAD. Cependant, l'éventail de plus en plus anarchique des mécanismes d'aide pourrait aussi réduire la possibilité qu'ont les citoyens des pays les plus pauvres d'en arriver à une réelle appropriation en faveur des programmes prioritaires déterminés à l'échelle locale et nationale.

## 2. Les IFI sont en bonne partie responsables du peu de progrès.

Les institutions financières internationales (IFI), qui agissent souvent comme premiers donateurs, représentent le plus fidèlement le **pouvoir enraciné et collectif des donateurs dans leur gouvernance**, et dressent une sorte de barrière à une prestation plus évolutive de l'aide. Le FMI a révisé ses lignes directrices sur la conditionnalité en 2002, et la Banque mondiale a, elle aussi, effectué une révision de la conditionnalité de l'aide en 2005, par l'entremise de laquelle les deux institutions se sont engagées à réduire le nombre de conditions et à garantir que les conditions liées proviendraient des plans de réduction de la pauvreté élaborés à l'échelle nationale.

Toutefois, la surveillance de leur rendement par les OSC révèle qu'en réalité, **les IFI imposent encore couramment des conditions en matière de politiques**, d'une manière qui nuit passablement à la prise en charge à l'échelon local des programmes de développement. Dans ce rapport, plus d'un article, de même que le chapitre sur les tendances mondiales de l'aide, mentionnent une évaluation réalisée par Eurodad en 2007<sup>1</sup> qui concluait que « plus des deux tiers des prêts et des subventions (71 p. 100) de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale sont encore assortis de conditions relatives à certaines réformes stratégiques délicates. La majorité sont des conditions relatives à la privatisation ».

Plus récemment encore, un rapport publié par Eurodad en 2008<sup>2</sup> constatait que « le FMI n'est pas arrivé à diminuer le nombre des conditions structurelles rattachées à ses prêts de développement. En outre ... le quart de toutes les conditions assorties aux prêts de financement approuvés après 2002 portent encore sur les réformes [hautement délicates] relatives à la privatisation ou à la libéralisation ».

Les IFI, en plus des simples conditions directes appliquées leur aide, exercent aussi un pouvoir énorme sur les pays bénéficiaires par leur influence dominante dans la communauté des bailleurs de fonds dans son ensemble. **Le rôle de « gardiennes » que jouent les IFI** pour signaler les transferts de ressources – par l'entremise desquelles d'autres donateurs allouent des ressources en se fondant sur les évaluations macroéconomiques que font les IFI de certains pays particuliers – est une source de pouvoir extraordinaire, qui limite la possibilité pour les pays bénéficiaires de rejeter leurs conditions et de chercher de l'aide ailleurs. Toute tendance des donateurs bilatéraux à procéder à des réformes (sur la conditionnalité, par exemple) est contrariée faute de réformer les politiques et la gouvernance des IFI.

De plus, dans nombre de cas, le principe **d'harmonisation des conditions de l'aide imposées par les donateurs** adopté dans la Déclaration de Paris ne sert qu'à intensifier le contrôle stratégique des pays en développement par les IFI. En tant que partenaires dominantes, ces institutions sont en mesure d'exercer des pressions en faveur de l'harmonisation avec leur propre programme plutôt qu'avec une démarche réellement nationale issue de processus démocratiques. Cela a réduit encore davantage la concurrence entre les donateurs et le choix des relations d'aide.

---

<sup>1</sup> Untying the knots: How the World Bank is failing to deliver real change on conditionality [http://www.eurodad.org/uploadedFiles/Whats\\_New/Reports/Untyingp.10020thep.10020knotsp.10020p.10020Howp.10020thep.10020WBp.10020isp.10020failingp.10020top.10020deliverp.10020realp.10020change.10020onp.10020conditionality.pdf](http://www.eurodad.org/uploadedFiles/Whats_New/Reports/Untyingp.10020thep.10020knotsp.10020p.10020Howp.10020thep.10020WBp.10020isp.10020failingp.10020top.10020deliverp.10020realp.10020change.10020onp.10020conditionality.pdf) (en anglais seulement).

<sup>2</sup> Critical Conditions: The IMF maintains its grip on low-income governments [http://www.eurodad.org/uploadedFiles/Whats\\_New/Reports/Critical\\_conditions.pdf](http://www.eurodad.org/uploadedFiles/Whats_New/Reports/Critical_conditions.pdf).

### 3. La Déclaration de Paris ne va pas assez loin – elle ne place pas les droits de la personne au cœur des politiques de développement.

Dans l'ensemble, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide n'offre pas un programme d'aide qui puisse servir à améliorer la vie des populations les plus pauvres dans les pays en développement parce qu'elle ne place pas les droits de la personne et la prise en charge démocratique au cœur de la coopération pour le développement.

Bien qu'il soit difficile d'être en désaccord avec les cinq principes de Paris comme tels, il est évident qu'ils **ne sont pas alignés assez rigoureusement** dans nombre de cas, **sur le respect des droits de la personne, l'égalité et la durabilité**. Il est donc possible pour les donateurs d'appliquer les principes sans améliorer l'efficacité du développement. Dans les relations d'aide le pouvoir penche toujours fortement du côté des donateurs, et la déclaration ne fait rien pour corriger ce déséquilibre. L'efficacité de l'aide dont on se targue demeure essentiellement axée sur le donateur.

Ce tableau résume les enjeux :

| PRINCIPE DE PARIS  | ENJEU  |
|--|--|
| <b>Appropriation</b> : Les pays partenaires devraient exercer une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et coordonner l'action à l'appui du développement. | La véritable appropriation comprend, entre autres, le leadership du gouvernement à l'égard des politiques de développement. Les gens et les collectivités les plus touchés par les politiques de développement doivent se les approprier. Cela ne veut pas dire seulement « la prise en charge », mais aussi « la prise en charge démocratique et locale ».  |
| <b>Alignement</b> : Les donateurs devraient faire reposer leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les règles des pays partenaires               | Il ne suffit pas que les donateurs lient l'aide aux stratégies de développement nationales; il faut encore que ces stratégies aient été élaborées de façon autonome par les pays bénéficiaires dans le contexte de la prise en charge démocratique et locale. L'influence exercée « dans les coulisses » par les conseillers et les consultants, et les pressions non officielles des donateurs sont des problèmes cruciaux. |
| <b>Harmonisation</b> : Les actions des donateurs devraient être davantage harmonisées, transparentes et collectivement efficaces   | Malheureusement, un grand inconvénient de l'harmonisation est la réduction de la concurrence en matière d'aide et de limiter les choix proposés aux pays bénéficiaires. Il renforce la position des IFI en tant qu'arbitres principaux des politiques d'aide.  |

| PRINCIPE DE PARIS   | ENJEU  |
|---|--|
| <p><b>Gestion axée sur les résultats :</b> Il faudrait améliorer la prise de décisions et la gestion des ressources pour arriver à une approche axée sur les résultats.</p> | <p>La gestion axée sur les résultats ne peut être efficace que lorsque ceux-ci contribuent à réduire la pauvreté, et à promouvoir les droits de la personne et l'égalité des sexes. Lorsque les « résultats » sur lesquels est axée la gestion sont des réformes de politiques économiques, ce « principe » devient une justification de la conditionnalité.</p> |
| <p><b>Fesponsabilité mutuelle :</b> Les donateurs et les partenaires devraient être mutuellement responsables des résultats en matière de développement.</p>                | <p>Le principe de responsabilité mutuelle appelle la mise au point de mécanismes particuliers par lesquels les bénéficiaires de l'aide peuvent obliger les donateurs à rendre des comptes. Encore là, cela ne doit pas être limité aux gouvernements bénéficiaires; les collectivités les plus touchées par les dépenses d'aide doivent être du nombre.</p>      |

Ces enjeux se traduisent par des problèmes précis dans la réalité des pratiques d'aide contemporaines. Les parlements nationaux et les organisations de la société civile ne sont effectivement pas en mesure de participer pleinement aux processus de décision relatifs à l'établissement de programmes stratégiques nationaux et à la détermination de l'orientation des dépenses d'aide. En conséquence, comme le soulignent dans ce rapport de nombreux articles provenant de partout au monde, l'aide a d'importantes répercussions néfastes sur certaines des collectivités les plus pauvres et les plus marginalisées du monde.

Le fait que la déclaration n'aborde pas les principales préoccupations se traduit aussi par les nombreuses missions avec lesquelles les pays bénéficiaires doivent toujours composer, ce qui accroît les coûts de transaction de l'aide et met à rude épreuve leur capacité de participer à une mise en œuvre efficace des politiques.

On a fait grand cas du signal politique clair qu'envoyait la signature de la Déclaration de Paris en 2005. Jusqu'à maintenant, toutefois, la mise en œuvre des grands principes adoptés à Paris révèle qu'une grande part du contenu de la déclaration ne tient que du discours et n'a pas fondamentalement changé la réalité des relations d'aide. En pratique, les principes s'en tiennent à des questions techniques de gestion de l'aide au lieu de s'atteler à l'élaboration de politiques de développement fructueuses.

## **RECOMMANDATIONS :** **CE QU'IL FAUT POUR QUE LES POLITIQUES D'AIDE FACILITENT LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS PAUVRES**

Le réseau Reality of Aid, qui regroupe des centaines d'OSC de par le monde, réclame la mise en œuvre urgente des propositions qui suivent. Le réseau est résolu à les faire porter avec vigueur au cours des deux prochaines années, comme fondement d'une réforme profonde et significative de l'aide ayant pour but de réduire la pauvreté et l'inégalité :

### **1. Il faut de manière claire et manifeste recentrer les engagements relatifs à l'efficacité de l'aide sur les obligations et des normes en matière de droits de la personne, y compris le droit au développement.**

Les obligations internationales de tous les pays en matière de droits de la personne doivent constituer le cadre fondamental servant à déterminer les buts de l'aide et les moyens de l'octroyer. Les gouvernements, les donateurs et les OSC devraient d'une seule voix que les objectifs premiers de l'aide sont de combattre la pauvreté et la faim, et de promouvoir l'éducation, la santé et l'égalité des sexes en assurant le respect des droits de la personne ainsi que la viabilité de l'environnement et la justice.

Le programme de l'efficacité de l'aide est capital, mais il aura peu de répercussions s'il ne s'attaque pas aux problèmes délicats qui subsistent dans le milieu de l'aide. Il n'est plus possible de prétendre que l'aide est « efficace » sans en montrer les effets positifs sur la pauvreté, la maladie, la faim et le manque d'instruction dans les pays en développement. Il faut revoir la Déclaration de Paris pour résoudre les problèmes fondamentaux que sont la gouvernance inéquitable ainsi que les conditions au sein du système d'aide, qui résultent du déséquilibre profond entre les donateurs et les gouvernements.

Il est nécessaire de changer radicalement la philosophie de façon à délaisser le modèle de pouvoir traditionnel « donateur-bénéficiaire » pour passer à un modèle où les responsabilités sont partagées dans le but de promouvoir le droit au développement. Il faut traiter l'aide publique au développement (APD) comme un bien public mondial détenu en fiducie par les donateurs et les gouvernements bénéficiaires pour compléter et renforcer les efforts déployés par les collectivités elles-mêmes pour favoriser leur propre développement.

### **2. Les donateurs et les gouvernements doivent promouvoir la prise en charge démocratique et locale, y compris la participation active des parlements, des OSC et des citoyens à la prise de décisions et à l'élaboration des programmes**

La démocratie est le contexte institutionnel, politique et culturel le plus propice à l'exercice des droits de tous. La prise en charge démocratique et locale de l'élaboration des politiques garantit que les politiques sont élaborées en pleine connaissance des faits et des réalités auxquelles sont confrontées les populations sur place. Cela permet de réduire la probabilité que les responsables adoptent des politiques peu judicieuses ou qu'ils gèrent mal leur mise en œuvre.

La prise en charge démocratique et locale sous-entend la pleine participation des citoyens, à la fois directement et par l'entremise de leurs organismes représentatifs : les parlements et les OSC. Il faut tenir compte des priorités exprimées par les populations qui vivent dans la pauvreté, et de celles qui souffrent de discrimination et d'inégalité, afin d'adopter des politiques susceptibles de faciliter leurs efforts de développement.

Pour réaliser les objectifs de la coopération internationale et de l'aide, il est donc essentiel de renforcer la prise en charge démocratique et locale. Tant les gouvernements bénéficiaires que les donateurs ont le devoir de garantir que les voix des populations les plus touchées par les politiques de l'aide ne soient pas écartées, mais plutôt prises en considération au moment de répartir les ressources et de s'entendre sur des stratégies.

### **3. Il faut de véritables mécanismes permanents pour faire en sorte que les donateurs rendent des comptes et pour surveiller l'efficacité du développement**

Pour garantir que l'affectation des ressources soit efficace et appropriée, il faut que les donateurs soient responsables de l'aide qu'ils octroient. Ils doivent rendre des comptes aux pays bénéficiaires et, somme toute, aux citoyens des pays qui sont les plus touchés par leurs politiques ainsi qu'à leurs propres citoyens.

La responsabilité oblige les détenteurs du pouvoir à justifier leurs actions (obligation de rendre des comptes) tandis que d'autres sont habilités à corriger ou punir le mauvais rendement des donateurs (force exécutoire). Ces mécanismes reposent sur la transparence et l'ouverture, avec des occasions prévisibles d'engager un véritable dialogue au sujet des processus d'aide, des priorités, des accords et de l'évaluation des progrès. Les gouvernements bénéficiaires devraient participer à ces processus, de même que des organismes représentant la population, y compris les parlements et les OSC, ainsi que les collectivités locales bénéficiaires à qui est destinée la coopération internationale.

La responsabilité et la mise en œuvre fructueuse des politiques d'aide à long terme requièrent la capacité de suivre de près les réalisations de l'aide par rapport aux objectifs stratégiques, de même que leurs échecs et leurs conséquences involontaires. Cela favorise la poursuite ou l'amélioration des bonnes pratiques, et la modification ou l'annulation des mauvaises, en vue d'une réduction de la pauvreté et d'une promotion des droits de la personne plus efficaces. De tels processus devraient s'inspirer des modalités de surveillance des droits de la personne qui sont la règle aux Nations unies.

Si l'on tient compte des faiblesses actuelles des Nations unies et du déséquilibre au sein de l'OCDE, il faudra aussi poursuivre la discussion en vue de créer un organisme multilatéral plus équitable pour surveiller le régime d'aide internationale. Cet organisme pourrait négocier des politiques favorables à l'efficacité de l'aide et du développement, assorties de mécanismes de surveillance et d'évaluation indépendants, et s'assurer qu'on respecte partout et toujours les objectifs en matière de droits de la personne et de développement durable.

### **4. Il est essentiel que tous les acteurs du développement respectent les normes les plus rigoureuses en matière d'ouverture et de transparence**

Le besoin fondamental d'ouverture et de transparence de la part de ceux qui œuvrent dans le domaine de l'élaboration des politiques de développement sous-tend plusieurs des recommandations formulées dans ce rapport. Si ces principes ne sont pas appliqués en vertu des normes les plus rigoureuses, d'autres principes tels que la prise en charge démocratique et la responsabilité ne pourront l'être.

Des normes rigoureuses de transparence réduiraient la probabilité d'une prestation d'aide inopportune, inefficace et même nuisible, puisqu'on pourrait cerner assez tôt les problèmes dans les collectivités touchées et réévaluer les projets d'aide imminents. Ces normes pourraient aussi aider à réduire les problèmes de corruption, le cas échéant.

Pour assurer la transparence et l'ouverture, il ne suffit pas de laisser les gens voir ce qu'on fait; il faut veiller à ce qu'ils soient informés de ce qui se produit et qu'ils aient la possibilité de réagir. Cela exige la diffusion de l'information au bon moment, de même que des espaces et des démarches claires pour favoriser l'engagement des citoyens.

Ces normes doivent porter sur l'information, les processus, les rencontres, les objectifs, la planification, le financement et la surveillance, de façon à s'assurer que la prise en charge démocratique, la responsabilité et la surveillance efficace caractérisent chaque étape du processus.

**5. Les donateurs, y compris les IFI, doivent s'engager à éliminer de leur aide toutes les conditions politiques quelle que soit leur nature et à délier leur aide sans restriction d'ici 2010**

Les conditions imposées sont incompatibles avec toutes les recommandations énoncées ci-dessus. Elles font fi de la gouvernance démocratique, sont contraires à l'ouverture et à la transparence, n'entraînent aucune responsabilité et laissent de côté une approche qui cible l'exercice des droits de la personne et la réduction de la pauvreté. Elles ne peuvent plus être considérées comme une pratique acceptable.

De la même façon, la pratique qui consiste à forcer les pays en développement à ouvrir leurs marchés d'approvisionnement à des sociétés des pays développés doit être remplacée par des programmes qui aident les pays en développement à se doter de systèmes d'approvisionnement fiables, adaptés à leurs besoins en matière de développement. Tous les pays industrialisés ont appuyé leurs petites et moyennes entreprises par l'entremise de marchés d'approvisionnement publics en vue de répondre priorités de développement; les pays en développement doivent avoir les mêmes possibilités.

Il ne suffit pas de *réduire* les conditions, puisque les donateurs pourraient simplement regrouper plusieurs conditions en une seule, ou les renommer « indicateurs » pour se conformer aux exigences sans améliorer le rendement. De plus, ce n'est pas le nombre des conditions qui importe, mais la nature même et le caractère délicat des conditions appliquées, en particulier lorsqu'elles portent sur la privatisation et la libéralisation de secteurs clés.

En outre, les donateurs devraient délier entièrement leur aide sans restriction, y compris l'aide alimentaire et l'assistance technique. L'aide liée limite la capacité des pays en développement de dépenser comme ils l'entendent et pour les choses dont ils ont le plus besoin pour se développer. Ces restrictions nuisent non seulement à l'efficacité possible de l'aide pour promouvoir le développement, mais aussi directement à la prise en charge démocratique des politiques et des dépenses nationales.

Il faudrait privilégier l'aide budgétaire directe pour permettre aux pays en développement de financer la planification à long terme et d'investir dans le développement. Ces modes de soutien devraient, par l'entremise de processus démocratiques, faciliter la prise de décisions relatives aux dépenses – une approche que commence à adopter la CE dans ses programmes de financement.

**6. Les donateurs doivent annuler toutes les dettes illégitimes ainsi que les dettes des pays les plus pauvres, et accroître à la fois le volume et la prévisibilité de l'aide.**

Tout comme les banques en période de crise dans le domaine du crédit reçoivent une aide ou les gens d'affaires en faillite obtiennent la radiation de leurs dettes, il faut aider les pays plus pauvres à radier leurs dettes qui, très souvent, ont été à l'origine contractées sans consentement public. Les dettes illégitimes et les dettes des pays les plus pauvres empêchent l'aide de promouvoir le développement et maintiennent les pays dans la dépendance.

De plus, bien que cette annulation de dette soit une condition préalable essentielle au développement, Les pays concerné doivent recevoir une aide tangible pour qu'ils puissent donner une impulsion au développement. Les donateurs doivent respecter leur engagement d'affecter 0,7 p. 100 de leur RNB à l'APD, sans compter dans ce pourcentage les mesures d'annulation de dettes, ni les coûts de soutien des réfugiés et des étudiants.

En plus d'augmenter le volume d'aide, les donateurs devraient aussi accroître sa prévisibilité, pour que les pays bénéficiaires puissent effectuer la planification nécessaire à un développement soutenu. Les engagements des donateurs à contribuer aux budgets des gouvernements des pays en développement sont les bienvenus, mais ils nécessitent des engagements pluriannuels prévisibles ainsi que la concrétisation de ces engagements au moment prévu. Il s'agit ici de fournir une aide budgétaire soutenue pouvant être utilisée pour financer l'accroissement du nombre de travailleurs requis dans les principaux secteurs de services tels que la santé et l'éducation. Mais les mécanismes de soutien budgétaire doivent aussi ouvrir la voie à un engagement et à une participation démocratiques soutenus.

**7. Les donateurs et les gouvernements qui se rencontreront en septembre 2008 à l'occasion du Troisième Forum de haut niveau à Accra doivent s'entendre sur un Plan d'action d'Accra qui lancera des initiatives ambitieuses pour les deux prochaines années en vue de raffermir leurs engagements à l'égard d'une réforme de l'aide au-delà de la Déclaration de Paris.**

Les organisations de la société civile du Nord comme du Sud ont bien accueilli les occasions récentes qu'on leur a offertes de réfléchir avec les donateurs et les gouvernements aux progrès de la réforme de l'aide et de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de 2005, et les ont saisies. Ce Bilan de l'aide documente la réalité des réelles pratiques de l'aide, que beaucoup d'OSC connaissent en tant qu'actrices du développement, et réaffirme leurs préoccupations profondes et leur scepticisme à l'égard des progrès réalisés jusqu'à maintenant et de la fermeté de l'engagement en faveur de la réforme. Mais le Forum de haut niveau d'Accra offre une occasion unique de tracer un nouveau parcours plus authentique pour la réforme de l'aide.

Les OSC, travaillant de pair avec le Comité directeur international (CDI), qui réunit les OSC du réseau Reality of Aid et d'autres coalitions représentatives, telles que Civicus, Veille sociale, Alliance 2015 et l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID), ont présenté un programme pratique pour une réforme de l'aide plus profonde et plus fondamentale :

- Éliminer la conditionnalité politique imposée;
- Réformer la pratique de l'assistance technique en tant que ressource régie par la demande par les homologues des pays en développement;

- ❑ Assurer une plus grande prévisibilité des budgets croissants de l'aide et les aligner sur des priorités déterminées par les personnes auxquelles s'adresse l'aide et qui sont touchées par elle;
- ❑ Créer de solides mécanismes de responsabilité, renforcés par une transparence accrue de l'aide;
- ❑ Adopter des indicateurs de développement pour l'efficacité de l'aide qui s'appuient sur les répercussions en matière de réduction de la pauvreté, d'égalité des sexes, de droits de la personne et de justice sociale.
- ❑ Établir le programme d'un FHN IV visionnaire en 2011, qui s'attaquera à la nécessité d'une architecture de l'aide multilatérale équitable, et qui devrait inclure la participation des OSC en tant que partenaires à part entière du développement, et inscrire au centre de l'aide les droits de la personne, la justice sociale, l'égalité des sexes et la protection de l'environnement pour en assurer l'efficacité.

Le CDI interviendra au Ghana, en vue de développer ce plan pour les deux prochaines années, et d'obtenir des résultats concrets favorables aux pays en développement et aux personnes qui vivent dans la pauvreté.